



Cadeau promis et repris - Vente à domicile

Par **MERLIN Olivier**, le **25/04/2017** à **13:29**

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'une vente à domicile, nous avons reçu un appel téléphonique, promettant une bouteille de vin en cadeau en échange d'une présentation des produits.

Nous prenons RDV, les deux vendeurs à l'issue de la présentation des produits, repartent avec le cadeau suite au non passage d'une commande. Est-ce légal dans la mesure où la remise du cadeau n'a jamais été conditionnée au passage d'une quelconque commande ?

La personne qui nous a démarché pour le RDV n'en a jamais fait mention lors de l'appel téléphonique.

Peu importe le cadeau, ce qui m'importe est de savoir si je peux les mettre en face de leur malhonnêteté.

Merci pour votre aide et vos réponses par avance,

Cordialement,

OM